



Paris le 22 janvier 2020

Le 24 janvier, retrait total du projet de réforme des retraites

L'ensemble des professionnels et acteurs de la justice se mobilisent depuis le 5 décembre 2019 contre le projet de réforme des pensions des retraites. Nos actions et mobilisations s'amplifient sous des formes nouvelles et originales : jetées de robes, occupation du palais de justice de Paris et des services de l'administration du ministère de la justice etc.

L'ensemble des organisations syndicales a alerté la population à travers les médias afin de dénoncer le caractère injuste de cette réforme qui porte en elle le risque d'une disparition du système de retraites par répartition.

Hormis un faux recul sur la question de l'âge pivot (qui n'a pas été retiré mais simplement reporté à des conditions d'ailleurs inatteignables), aucune proposition acceptable n'a pour le moment été faite par le gouvernement qui demeure totalement sourd à l'ampleur de la contestation.

Ensemble, intensifions les actions pour faire entendre raison à ce gouvernement, qui en dépit d'une opposition massive et durable de l'opinion publique, persiste dans son aveuglement !

Notre imagination et notre détermination restent intactes. Nous réaffirmons notre opposition en poursuivant notre mobilisation légitime jusqu'au retrait intégral de ce projet de loi inique.

Nous appelons l'ensemble des professionnel.le.s de justice à faire grève et à se mobiliser, à manifester le 24 janvier 2020, jour de présentation du projet en conseil des ministres !

Par-delà les différences de nos statuts, de nos services et de nos exercices, notre combat est commun pour la défense du service public de la Justice de qualité et de proximité, pour l'emploi et le droit à une retraite équitable, solidaire et assurant des moyens suffisants à chacun.e.

Signataires : SAF, SM, CGT-PJJ, CGT Insertion-Probation, CGT des chancelleries et services judiciaires, SNPES-PJJ/FSU, Solidaires Justice, CGT pénitentiaire